

Saisine du référent déontologue par les collectivités

Cas n° 1 : le temps partiel



Rappels

- La possibilité pour les agents à temps complet, de bénéficier d'un temps partiel au titre de la création ou de la reprise d'entreprise pour une durée maximale de 3 ans renouvelable
- Une procédure soumise à autorisation sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service
- Les agents concernés :
 - Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet ;
 - Les agents contractuels de droit public à temps complet (y compris les collaborateurs de cabinet).

La procédure

- Demande de l'agent à formuler avant le début de l'activité professionnelle
- Dossier de saisine comportant :
 - La saisine initiale de l'agent ;
 - Une copie du contrat d'engagement pour les agents contractuels ;
 - Une description du projet envisagé ;
 - Les statuts ou projets de statuts de l'entreprise ;
 - L'extrait K ou K Bis ou la copie des statuts de la personne morale que l'agent souhaite rejoindre ;
 - Toute information utile sur le projet d'activité envisagé.

Le contrôle déontologique par l'autorité territoriale

Réception de la demande de l'agent

- Accompagnée du dossier de saisine

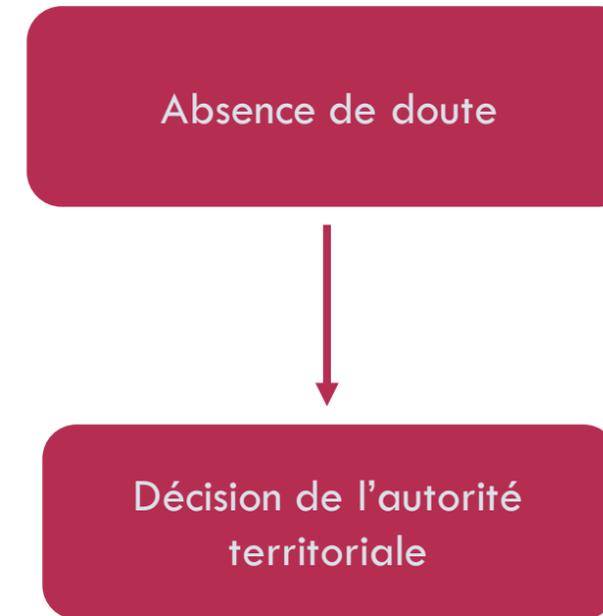
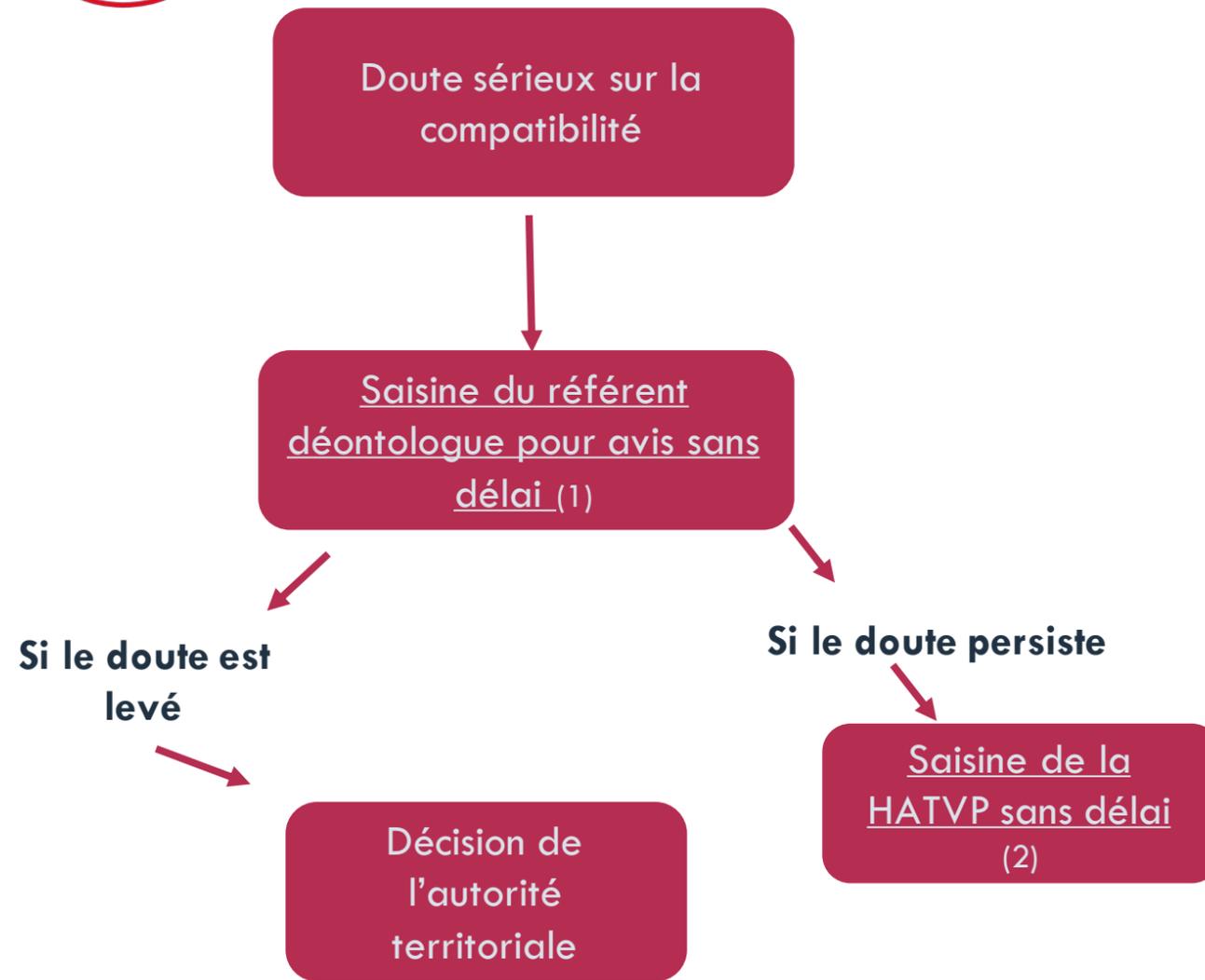
Examen de la compatibilité du projet

- Risque de mise en cause du fonctionnement normal de l'indépendance ou de la neutralité du service
- Possibilité de demander des informations complémentaires à l'agent sous 15 jours

Réponse de l'autorité territoriale

- La collectivité dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande de l'agent
- A l'issue du délai l'absence de décision expresse = rejet de la demande

Suites du contrôle par l'autorité territoriale



(1) La saisine du référent ne suspend pas le délai de 2 mois pour répondre à la demande de l'agent

(2) La saisine de la HATVP suspend le délai de 2 mois

Contacts

- Option 1 : par voie électronique à partir du e-formulaire disponible sur le site Internet du CDG33 :

Adresse lien

- **Option n° 2 : Par voie postale à l'adresse ci-dessous en complétant le formulaire à télécharger ici :**

Adresse lien

Contactez le référent déontologue

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
Référént déontologue
Immeuble Horiopolis
25 rue du Cardinal Richaud
CS10019
33049 BORDEAUX CEDEX